

ARRETE REGLEMENTAIRE N°AR2025-87

**Portant réglementation de la circulation
entre le 13 octobre et le 12 novembre 2025**

Rue de l'église D 306

**pour des travaux de tirage de câbles et pose de boîte fibre optique
sur réseaux existants**

Effectués par l'entreprise PCE Services de Les Landes Genusson

Le Maire de la commune de Saint-Germain-sur-Ay,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, Le Code de la Voirie Routière,

CONSIDERANT QUE des travaux de tirage de câbles et pose de boîte fibre optique sur réseaux existants vont être effectués par l'entreprise PCE Services de Les Landes Genusson, entre le 13 octobre et le 12 novembre 2025, rue de l'église D 306, et qu'il convient de réglementer la circulation,

ARRETE

Article 1^{er} : dans le cadre des travaux de tirage de câbles et pose de boîte fibre optique sur réseaux existants qui vont être effectués par l'entreprise PCE Services de Les Landes Genusson, entre le 13 octobre et le 12 novembre 2025, rue de l'église D 306, la circulation sera alternée et la vitesse sera limitée à 30 km/h. Des panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise PCE Services ;

Article 2 : une ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Mme Nathalie LAGARDE de l'entreprise PCE Services de Les Landes Genusson
- M. Le Commandant de la Communauté de brigades de Gendarmerie de Lessay

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 10 octobre 2025,
Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché le
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.

10 OCT. 2025